

# AVIS MUNICIPAL

Le Maire de Flers sur Noye

Vu la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon, engagée il y a maintenant plus de 3 ans,

Vu le délai légal obligatoire à laisser aux familles pour remettre les sépultures les concernant en bon état de de propreté et de salubrité,

Après recherches et faute de documents suffisants concernant l'historique du cimetière communal,

## INFORME

Les titulaires de concession ainsi que leurs parents ou ayants droit sont informés par les moyens ordinaires d'affichage qu'il sera procédé au second constat de l'état d'abandon des sépultures qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans.

**Le VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 à 14H00**

**Au cimetière de FLERS SUR NOYE**

Liste des sépultures étant visible en Mairie et au Cimetière

Les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à se présenter ou à se faire représenter le jour de la convocation.

Possibilité leur est offerte de remettre leur emplacement dans un bon état d'entretien et de propreté, faute de quoi, la Commune reprendra ces emplacements conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur.